

Echos

des communes

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN - N° 027-2016

PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS
LES COMMUNES

Toucountouna: un pas dans l'énergie solaire

15 - 16

DOSSIER



AUDIENCE À LA PRÉSIDENTE DE
LA RÉPUBLIQUE **20** - **22**
Le Président Patrice TALON
reçoit le Bureau de l'ANCB

APPUI SUISSE À LA GOUVERNANCE LOCALE DANS
LE BORGOU

L'approche acteurs responsabilise
l'ADéCOB et l'UFEC **6** - **11**

ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE RÉSIDENTE
DE LA COOPÉRATION SUISSE AU BÉNIN

*"Cette approche a
l'avantage de renforcer des
capacités auprès d'acteurs
qui sont pérennes"* **12** - **14**





Le mot du président

Faire de l'ANCB, un outil efficace au service de la défense des intérêts des communes et de l'accompagnement des acteurs locaux dans la promotion de la bonne gouvernance locale. C'est la vision qui fonde notre avènement à la tête de la structure faitière. Une vision qui fait d'ailleurs l'objet d'une réelle adhésion de la part de tous les autres membres du Bureau National.

Depuis environ dix mois, nous essayons de multiplier les initiatives visant à renforcer le positionnement institutionnel et à accroître les capacités opérationnelles de l'ANCB dans le but de satisfaire au mieux les besoins des communes en termes de plaidoyer mais aussi de services au profit de l'administration communale.

En ce qui concerne le positionnement institutionnel, nous pouvons affirmer en toute humilité que la visibilité de l'ANCB en tant qu'organisation faitière des communes, s'est beaucoup améliorée ces derniers mois avec l'offensive institutionnelle que nous avons déployée. Côté Gouvernement, nous avons eu l'honneur et le privilège d'être reçus par le Chef de l'Etat, le Président Patrice Athanase Guillaume Talon de qui nous avons obtenu un certain nombre de promesses rassurantes pour les communes [nous préférons ne pas en parler en attendant leur effectivité]. Aussi, beaucoup de ministres nous ont-ils accordé une oreille attentionnée, au cours de diverses rencontres, sur la présentation des grandes préoccupations des communes en ce qui concerne le renforcement du processus de décentralisation en général et l'amélioration de la gouvernance locale en particulier.

Par ailleurs, nos diverses séances de travail avec les partenaires au développement et avec beaucoup d'autres organisations nous ont permis de renforcer notre légitimité au sein du paysage institutionnel national en tant que représentant et défenseur des intérêts des collectivités territoriales décentralisées. A titre d'exemple, notre rencontre avec l'Ambassade de France d'une part, et avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de la décentralisation d'autre part, nous a permis de donner de nouvelles orientations à notre collaboration pour plus d'efficacité auprès des communes.

Enfin, l'ANCB s'est donné les moyens de mobiliser expressément toutes les compétences nécessaires pour l'élaboration des propositions des communes à l'endroit de la Commission en charge des réformes politiques et institutionnelles souhaitées par le Chef de l'Etat. Les dites propositions ont d'ailleurs été exposées par le Bureau National de l'ANCB devant les membres de ladite commission.

S'agissant de l'amélioration des capacités opérationnelles de l'ANCB, nous sommes en train d'opérer une réorganisation fonctionnelle du Secrétariat Exécutif dans le but de le rendre plus apte à répondre de façon efficiente à toutes les sollicitations des communes. Aussi, un nouveau manuel de procédures est-il en cours d'élaboration pour dynamiser le fonctionnement de l'Association et faciliter une certaine célérité et une fluidité dans la mise en œuvre des différentes opérations.

Pour ce qui est des projets et programmes, une analyse critique des différents partenariats en cours nous indique la nécessité de réorienter les futures collaborations dans l'unique but de les rendre plus profitables aux communes béninoises. C'est d'ailleurs dans ce cadre, que nous avons négocié et obtenu de la part de WSG, notre homologue de la Flandre (Belgique), la mise en œuvre d'un projet quinquennal d'accompagnement des communes dans la prise en compte du genre et de la pratique régulière de la reddition des comptes.

Par ailleurs, des échanges sont en cours avec l'Union Européenne sur la finalisation d'un projet d'appui au développement des communes, l'accord de principe en ce qui concerne le financement étant déjà obtenu.

D'autres prospections sont en cours par l'Unité focale projets et programmes de l'ANCB qui travaille sur la diversification thématique des interventions en appui aux communes, en s'alignant bien entendu sur les besoins de ces dernières.

Aucune organisation spécialisée dans la défense des intérêts de ses membres et ayant pour principal moyen d'action, le lobbying et le plaidoyer, ne peut réussir sa mission sans les alliés stratégiques. C'est ce que nous avons compris et depuis notre installation, nous travaillons à mettre en place trois grands réseaux à savoir (i) le Réseau des experts pour nous accompagner dans l'analyse socio-économique, politique et stratégique de tous les sujets qui touchent à la vie et au fonctionnement des communes et dans la préparation des différentes positions de l'ANCB, (ii) le Réseau des Parlementaires pour nous aider à obtenir l'adoption d'une loi obligeant le Parlement à consulter l'ANCB avant le vote de toute nouvelle loi ayant un impact sur la gestion des communes, (iii) et enfin le Réseau des journalistes pour aider l'ANCB à bien communiquer sur ses activités et sur les bonnes pratiques de gouvernance locale.

C'est dire, tout bien considéré, que l'espoir est permis. Nous sommes engagés à aller le plus loin possible dans la recherche de la satisfaction des communes pour ce qui est des actions de lobbying et plaidoyer et des services d'appui à l'optimisation du fonctionnement de l'administration communale.

*Luc Sètondji ATROKPO
Président ANCB*

Sommaire



DOSSIER

L'APPROCHE ACTEURS DE LA COOPÉRATION SUISSE DANS LE BORGOU

- L'Union des femmes élues **6 - 11** conseillères responsabilisée
- ADéCOB: les acteurs au centre des projets de développement

ENTRETIEN

ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE RESIDENTE DE LA COOPERATION SUISSE AU BENIN

- "Cette approche a l'avantage de renforcer des capacités auprès d'acteurs qui sont pérennes" **12 - 14**

ACTU - ANCB

ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN

- Lobbying et plaidoyer au nom des communes béninoises **17 - 18**

LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'ANCB

- Des actions tous azimuts pour un rayonnement assuré **20 - 22**

COMMUNE À LA UNE

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME SOLAIRE POUR PALIER AU DÉFICIT DE L'ÉLECTRICITÉ

- Toucountouna: un pas dans l'énergie solaire **15 - 16**

Echos
des communes

01 BP: 6828 Cotonou Bénin Tél/Fax: (229) 21 30 85 11
E-mail: secretariatancb@yahoo.fr Site web: www.ancb-benin.org
Siège: 3^{ème} étage/Immeuble Sbee Place Bulgarie à Gbégaméy



DIRECTEUR DE PUBLICATION : Luc S. ATROKPO Président de l'ANCB - REDACTEUR EN CHEF: Amos SOSSOU Secrétaire Exécutif de l'ANCB - RESPONSABLE A LA COMMUNICATION: Charlemagne DJIMADJA - COMITE DE REDACTION: Amos SOSSOU - Sègla LIHOSSOU - Eusebio SANTOS - Stanislas HOUNKANLIN - Romain CODJO - Agathe ALLADAYE - Symponia DÉGBESSOU - Annette ABIASSI - Georgette DJENONTIN - Sandrine DOSSOU
CONCEPTION ET RÉALISATION: Romain CODJO CONTACT 00 229 90 929 028 - 00 229 97 269 458 - E-mail: noudeviwa@gmail.com



Chronique

• Stanislas Hounkanlin

Financement du développement local: **Nécessité de faciliter l'accès des communes au marché de l'emprunt**

La loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales décentralisées de contracter des emprunts auprès de diverses institutions pour le financement de projets de développement visant l'amélioration des conditions de vie des populations locales (Section 2, Article 15). Mais l'accès au marché de l'emprunt est conditionné, entre autres, par l'engagement de l'Etat béninois à se porter garant (ou caution) de la solvabilité de la commune bénéficiaire (Décret N° 2005-374 du 23 juin 2005 fixant les modalités d'emprunts par les communes et de leurs garanties, Chapitre II, Article 7). Une responsabilité que les différents gouvernements qui se sont succédé, depuis l'avènement de la décentralisation, ont « refusé » d'assumer.

Seul, le FADeC ne suffit pas

Il est évident que l'Etat, malgré sa bonne volonté et son engagement à œuvrer pour le renforcement du processus de décentralisation, ne peut satisfaire intégralement les besoins des 77 communes en matière de financement. Depuis sa création en 2008, le Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) a d'ailleurs du mal à franchir la barre des 5% alors que diverses études indiquent la nécessité d'aller au transfert d'au moins à 15% du Budget Général de l'Etat pour permettre aux communes de mettre en œuvre toutes les compétences à elles dévolues par les lois sur la décentralisation. Ce Fonds qui devrait constituer la tuyauterie financière unique chargée de drainer les ressources vers les communes, n'arrive toujours pas à rallier certains partenaires au développement qui continuent de mettre en œuvre directement des interventions dans les communes, accusant entre autres la lourdeur des procédures de l'administration financière. Ce qui n'est pas totalement faux car la plupart des communes n'arrivent pas à consommer les financements reçus de la part de l'Etat, non pas parce qu'elles ont une faible capacité d'absorption mais plutôt, parce que les ressources, dans la plupart des cas, sont mises en place avec un grand retard et surtout partiellement. Ce qui n'offre pas une marge temporelle suffisante pour la mise en œuvre des procédures requises en matière d'orthodoxie financière.

Beaucoup de communes confient avoir été prises au piège en engageant la réalisation d'infrastructures, l'acquisition de biens ou de services en attendant l'arrivée des ressources et qu'enfin de compte, les prestataires n'ont pu être payés car les auditeurs du FADeC reprochent des choses soit à la procédure d'attribution du marché soit à la qualité de l'infrastructure réalisée ou de la prestation de service offerte. Et pour cela, rares sont les communes qui osent désormais s'engager auprès des prestataires tant que les ressources ne sont pas disponibles. C'est ce qui explique entre autres la sous-consommation des ressources.

Outre ces difficultés liées à la disponibilité à temps des ressources et aux procédures, beaucoup d'investissements jugés prioritaires par les acteurs communaux ne sont pourtant pas éligibles selon le manuel de procédures du FADeC. L'exemple le plus évocateur est l'interdiction de l'achat de véhicule de commandement pour l'exécutif communal ou municipal sur les ressources du FADeC. C'est une décision qui contraste avec les pratiques qui s'observent au niveau de l'administration centrale qui acquiert annuellement des centaines de véhicules dont plusieurs moisissent simplement dans les garages faute d'utilisateurs. Or, vu les enjeux et les défis et surtout les attentes incompressibles des citoyens locaux, les dirigeants communaux ont besoin d'accroître leurs capacités opérationnelles. Il est déjà arrivé plusieurs fois qu'un maire rate une importante rencontre de négociation avec un partenaire au développement parce qu'il n'a pas de véhicule de commandement ou que ce véhicule de commandement, déjà éreinté par de nombreuses années d'utilisation, tombe régulièrement en panne. Cela paraît un peu absurde pour un pays qui s'est pourtant engagé dans le processus de décentralisation, sans y être forcé, mais qui se refuse à mettre un minimum de moyens à la disposition des acteurs locaux qui consentent pourtant beaucoup de sacrifices en huilant quotidiennement la pesante locomotive qui tracte le train du développement local.

L'emprunt, une véritable alternative pour les communes
Beaucoup de communes disposent d'une banque de projets structurants, axés sur les vrais besoins des populations à la base car conçus et élaborés de façon participative. Malheureusement, ces projets ont du mal à sortir des

tiroirs car ni l'Etat (à travers le FADeC) ni les partenaires au développement n'y trouvent leur intérêt ou leur priorité. Or, la mise en œuvre de ces projets contribuerait certainement à la réduction de la précarité et à la dynamisation de l'économie locale, source de revenus fiscaux pour la commune et de création d'emplois pour les jeunes.

Dans la plupart des communes, la priorité est accordée à la mobilisation des ressources locales grâce à des mécanismes inclusifs. Pendant que certaines communes visent la dynamisation des flux commerciaux à travers l'ouverture de grands chantiers marchands, d'autres communes prévoient de travaux d'aménagement agricole d'envergure et des appuis intensifs aux entrepreneurs locaux.

Toutes ces dynamiques qui font appel à des investissements importants devraient normalement être accompagnées. Il est vrai qu'un guichet FADeC Agriculture a été créé {ce qui est à saluer} mais les possibilités de financement offertes aux communes sont à mille lieues de satisfaire les attentes de celles-ci qui sont plutôt très préoccupées par leur durabilité. C'est pour cette raison que l'Etat doit faciliter l'entrée des communes sur les grands marchés de l'emprunt, comme c'est le cas dans plusieurs autres pays, pour leur permettre d'accéder à des financements importants pouvant les aider à promouvoir le développement économique local.

Une expérience pilote pourrait être menée avec les communes à statut particulier et les villes moyennes qui sont en train d'opérer leur mutation en de grands centres métropolitains. Si la commune de Parakou avait obtenu les financements substantiels sollicités entretemps de la part de plusieurs institutions financières internationales [qui étaient prêtes à l'accompagner], elle se serait beaucoup développée ces dix dernières années, vu le potentiel énorme qui couve en elle. Mais l'Etat béninois ne s'est pas engagé. Pourtant, la plupart des grandes communes du Bénin disposent d'une assiette fiscale relativement importante capable de les aider à assurer les remboursements dans les délais indiqués. Il en existe parmi elles qui arrivent à mobiliser annuellement près d'un milliard de francs CFA de ressources propres.

C'est qu'il faut retenir en définitive est que beaucoup de partenaires financiers sont prêts à investir dans les communes du Bénin. Il n'y a que le Gouvernement qui puisse déclencher cet afflux massif de financements en direction des communes en donnant son accord de principe, comme le dispose la loi, et en mettant en place les mesures nécessaires de prévention de risques d'insolvabilité.

Renforcer le contrôle a priori

Les communes étant des entités publiques, l'Etat peut renforcer le contrôle de l'utilisation des ressources mises à la disposition des exécutifs communaux. Une vérification a posteriori se fait déjà avec les audits du FADeC. Il va falloir donc développer un mécanisme de contrôle qui

consistera à mettre à la disposition de chacune des 77 communes, d'un auditeur interne dont la mission, sous prestation de serment, sera d'apprécier la régularité des dépenses initiées par les conseils communaux et municipaux mais aussi la traçabilité desdites dépenses.

A côté de cette mesure, les capacités de la Caisse autonome d'amortissement doivent être renforcées pour lui permettre de se déployer sur toute l'étendue du territoire national aux fins d'accompagner activement les communes contractantes dans l'élaboration d'un plan rigoureux et contraignant de remboursement des crédits. Cet encadrement rigide constitue une assurance pour le Gouvernement de ce que les conditions sont remplies pour que l'engagement pris auprès des bailleurs de fonds soit respecté.

Après tout, la plupart des communes bénéficient déjà d'une présomption de bonne gouvernance. Les différents audits réalisés depuis l'avènement du FADeC n'ont relevé que quelques irrégularités liées au respect des procédures de gestion financière, notamment au respect des procédures de passation des marchés. C'est dire que, toute exception considérée, les communes béninoises sont pré-disposées à la bonne utilisation des ressources publiques et à la pratique régulière de la reddition des comptes considérée comme l'un des attributs les plus importants de la bonne gouvernance.

Déploiement de personnels qualifiés

L'un des procès faits aux communes {ce qui apparaît comme un prétexte aux yeux de celles-ci}, c'est qu'elles ne disposent de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant. De ce fait, certains ministères sectoriels estiment que les communes n'ont pas les coudées franches pour mettre en œuvre certaines compétences transférées par la loi. Autrement dit, les communes n'ont pas de grandes capacités de consommation de ressources financières. Pourtant, la mise en œuvre de beaucoup de projets impliquant les deux niveaux (niveau central et niveau communal) a montré que les meilleurs taux de bonne consommation de financements ont été enregistrés plutôt dans les communes.

Il n'est pas toutefois à nier que la plupart des communes souffrent d'un déficit de cadres techniques spécialisés. L'Etat peut donc pallier ce manque en ressources humaines en opérant une cure de dégraissage de l'administration des ministères qui regorge de personnels inactifs voire inutiles. Le Rwanda est un exemple en la matière. Dans ce pays, seulement quelques cadres assurent le fonctionnement des Ministères sectoriels. Le reste du personnel intervient aux niveaux régional et local. L'Etat béninois doit aller à cette école s'il veut aider véritablement à faire progresser la machine du développement à la base.



L'APPROCHE ACTEURS DE LA COOPÉRATION
SUISSE DANS LE BORGOU

L'Union des femmes élues conseillères responsabilisée

A la fin de la première phase du programme Appui suisse à la Gouvernance Locale (ASGoL) et, eu égard aux observations faites sur la conduites et les résultats de cette phase, la Direction du Développement de la Coopération suisse au Bénin a décidé de mettre en exécution une nouvelle approche dite "approche acteurs".

Mettre les bénéficiaires des appuis au cœur de la mise en œuvre des projets et programmes destinés à l'amélioration de leurs conditions de vie, ainsi se résume la vision de cette approche en exécution depuis quelques années à travers la phase 2 du programme AsGoL.

Dans quel contexte l'approche a-t-elle été initiée, comment est-t-elle mise en œuvre par les différents acteurs sur le terrain, quels sont les résultats auxquels sont parvenus les acteurs chargés de sa mise en œuvre, les difficultés auxquelles ils sont confrontés, les perspectives ? autant de préoccupations ayant conduit la rédaction de votre bulletin à aller à la rencontre de deux institutions : l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADéCOB) et, l'Union des Femmes Elues Conseillères dans l'Alibori, le Borgou et les Collines (UFEC-ABC) qui font office de pionniers dans la mise en œuvre de l'approche acteurs.

« Nous avons beaucoup appris de cette expérience qui a fait des membres, des femmes leaders... »

Placée presque sous tutelle auprès de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADéCOB) à sa naissance jusqu'en 2012, l'Union des Femmes Elues Conseillères de l'Alibori, du Borgou et des Collines (UFEC-ABC) est devenue indépendante depuis 2013 grâce à son partenariat avec la Coopération suisse. En effet *« à partir de 2013, nous avons signé un contrat direct avec la Coopération suisse qui stipule l'accompagnement de l'union dans son développement organisationnel et institutionnel... »* explique Mme Adizath BROUTANI, Présidente de l'UFEC - ABC. Si l'UFEC - ABC disposait depuis 2012 de son siège et de son personnel, elle est devenue dès 2013, grâce à l'appui direct de la Coopération suisse, une organisation respectable qui tient régulièrement les rencontres statutaires de ses organes, disposant des documents de planification tels le plan stratégique de développement, le plan de communication et

le manuel de procédure, elle initie et accompagne régulièrement des micro-projets dans les communes couvertes etc.

« Nous avons beaucoup appris de cette expérience qui a fait des membres de l'union, des femmes leaders. Nous avons aussi renforcé nos capacités sur les textes de la décentralisation. L'impact direct de notre partenariat avec la coopération suisse, c'est la visibilité des membres de l'UFEC-ABC dans leur localité, car les femmes bénéficiaires des micro-projets sont très reconnaissantes à leurs conseillères communales... » explique madame BROUTANI, qui ajoute qu'en terme de présence des femmes dans les instances de décisions, le partenariat avec la coopération suisse à travers l'approche acteurs a permis à son organisation de jouer un grand rôle au cours des dernières élections municipales, communales et locales de 2015.

« Sur 67 femmes élues sur le plan national, l'UFEC-ABC totalise à elle seule 22 élues dans l'Alibori, le Borgou et les Collines... »



Prix aux meilleurs enseignants de la zone rurale de Bembèrèkè (2013)

“Sur 67 femmes élues sur le plan national, l’UFEC-ABC totalise à elle seule 22 élues dans l’Alibori, le Borgou et les Collines, une femme maire, 6 femmes chefs d’arrondissement sur les 9 que compte le Bénin et, 3 premières-adjointes sur les 05 au plan national.” Se réjouit la présidente de l’UFEC-ABC qui estime que les femmes en général et les femmes conseillères ont beaucoup appris de ce partenariat. Car grâce à cet appui qui a renforcé les capacités de l’UFEC-ABC, beaucoup d’autres partenaires lui font confiance ce qui grandit la notoriété de l’Union qui est aujourd’hui positionnée comme chef de file d’un nouveau programme au profit de la gent féminine, notamment les étudiantes pour renforcer leurs capacités et le transfert de compétences en leadership

féminin.

La présidente reconnaît toutefois que tout n’est pas encore rose pour l’union qu’elle l’honneur de présider.

En effet, l’union fonctionne avec un personnel limité sans moyens de déplacement pour les interventions sur le terrain. Par ailleurs la dépendance de l’union vis-à-vis d’un seul partenaire limite ses capacités d’actions. Malgré tout ceci, la présidente et son équipe sont résolument engagées pour améliorer le leadership féminin dans les instances de décisions de notre pays et, restent ouvertes aux autres partenaires pour gagner la bataille de l’autonomisation de la femme béninoise..

L’UNION DES FEMMES ÉLUES CONSEILLÈRES DANS LES DÉPARTEMENTS DE L’ALIBORI, DU BORGOU ET DES COLLINES (UFEC-ABC) EN QUELQUES MOTS

I- Genèse:

Au lendemain des élections communales de 2008, les femmes élues conseillères des départements de l’Alibori, du Borgou et des Collines, se sont rendu compte qu’elles n’avaient pas la possibilité de réaliser tout ce qu’elles souhaitaient au bénéfice de leurs populations. D’où la nécessité de se mettre en association afin de gérer autrement. Ainsi, l’UFEC/ABC est née suite à l’AG constitutive du 27 juin 2009 à Parakou avec l’appui technique et financier de la Coopération suisse à travers le Programme d’Appui Suisse au renforcement de la Gouvernance Locale (ASGoL-Borgou).

Elle regroupe les femmes élues conseillères communales des trois départements de l’Alibori, du Borgou et des Collines. La création de l’Union est la suite d’une série d’actions entreprises par la coopération suisse et d’autres partenaires dans ces trois départements lors des élections communales de 2008 pour avoir beaucoup de femmes dans les conseils communaux.

II-La vision et les objectifs de l’UFEC/ABC

« D’ici 2019, l’UFEC/ABC est une organisation forte et dynamique disposant des moyens d’actions durables pour la promotion du leadership féminin. »

Son objectif global est de contribuer à la promotion de la femme, à son émancipation et à l’émergence d’un leadership féminin dans les trois départements.

III-Le fonctionnement de l’UFEC/ABC

L’Union s’est dotée d’un certain nombre d’organes pour assurer son bon fonctionnement.

- Une Assemblée Générale souveraine regroupant tous les membres ;

- Un Bureau Exécutif de sept membres qui se réunit tous les trois mois;
- Un Commissariat au Compte de deux membres chargé du contrôle de la gestion financière.

L’Union s’est également dotée d’un personnel technique réduit de quatre membres pour assurer la gestion quotidienne.

IV-Les activités menées

Les activités de l’UFEC/ABC peuvent être classées en trois grandes catégories :

1. Les micros projets
2. Les activités portées par l’Union
3. Les activités liées au fonctionnement

V-Le partenariat avec la coopération suisse

L’Union a bénéficié de l’appui technique et financier du Programme ASGoL-Borgou (Appui Suisse au renforcement de la Gouvernance Locale) depuis sa création jusqu’en février 2012 date de fin du Programme phase 1.

Avec le démarrage de la phase 2 du Programme ASGoL l’UFEC/ABC a mis en place une coordination chargée de mettre en œuvre son plan de travail annuel.

De juin à décembre 2012 l’appui financier apporté par la coopération suisse à l’UFEC/ABC passe par la comptabilité de l’ADéCoB qui met à son tour à la disposition de l’UFEC/ABC les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités.

A partir de 2013, un contrat direct de trois ans lie l’UFEC/ABC à la coopération suisse pour la mise en œuvre de ses activités.

L'APPROCHE ACTEURS DE LA COOPÉRATION
SUISSE DANS LE BORGOU

ADéCOB: les acteurs au centre des projets de développement

L'Association pour le développement des Communes du Borgou (ADECOB) est la faîtière départementale des huit (8) communes du Borgou. L'Association a entre autres partenaires, le Bureau de la Coopération Suisse au Bénin qui accompagne les huit (8) Communes du département. Depuis 2013, ce partenariat avec la Coopération suisse qui se faisait à travers le programme ASGoL1 jusqu'en fin 2012 a pris nouvelle forme avec le démarrage du programme ASGoL 2.



**M. Sounon Bouko Bio, Maire de
Tchaourou, Président de l'ADéCOB**

En effet, selon M. Moudachirou SOULE, Secrétaire Permanent de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou, les partenaires techniques et financiers ont souvent réfléchi sur l'amélioration de l'aide au développement. Cette réflexion les a conduits au constat que les projets financés par les PTF ne sont pas souvent appropriés par les bénéficiaires pour lesquels lesdits projets sont destinés. Conséquences : mauvais entretien voire abandon des projets, désintérêts des populations...d'où la non atteinte des résultats de nombre de projets de développement. Pour pallier à cet amer constat qui dénature l'aide au développement, la coopération suisse au Bénin a décidé de réviser son approche de l'aide au développement à la suite de l'évaluation du programme ASGoL1.

Une approche intégratrice...

La vision de cette nouvelle approche de l'aide au développement est de faire de tout projet, "la chose" des populations bénéficiaires, des acteurs. De sorte que ceux-ci se sentent véritablement concernés par ledit projet et travaillent à la mobilisation des moyens propres nécessaires pour compléter le financement des partenaires techniques et financiers. Cette approche met l'acteur au centre du développement de sa communauté. Et c'est justement ce que l'ADECOP a fait dans la formulation du nouveau programme. "Nous avons échangé avec tous les acteurs à travers toutes les huit communes du Borgou et, associé tous les élus, les opérateurs économiques, artisans, producteurs..." précise l'ancien Président de l'ADECOP, ancien maire de Sinendé, M. Aboubacar SEROA. Dans le cadre spécifique de son appui à l'ADECOP comme à d'autres organisations qu'elle appuie, la coopération suisse, à travers le programme ASGoL, accompagne la vision de développement des huit communes, membres de cette association départementale.

"La conséquence directe de la mise en œuvre de cette approche par l'ADECOP, explique M. Moudachirou SOULE, est que toutes les huit communes sont à jour de leur cotisation qui supporte à 100% le fonctionnement de l'Association". En retour, la faïtière départementale des communes de l'Alibori est obligée de se mettre à l'écoute de ses membres qui sont sa raison d'être.

"Une démarche contraignante mais efficace..."

Les anciennes pratiques n'ont plus droit de citer dans cette nouvelle approche dite acteur : "cette approche nous oblige à ajuster nos actions... il y a beaucoup de pressions et de contrôle... mais elle a le mérite d'être durable" reconnaît le SP/ADECOP M. Moudachirou et l'ancien président de l'ADECOP, M. Aboubacar SERO de l'appuyer : "nous avons revu les différents champs de nos dispositifs au sein de l'ADECOP... car cette approche nécessite un certain un pré requis... En tant qu'élus il faut avoir un minimum de niveau pour aborder les différents aspects et les comprendre... il faut accepter de se remettre en cause et pouvoir se corriger" L'approche acteur que met en œuvre la coopération



M. Moudachirou SOULE, Secrétaire Exécutif de l'ADéCOB

suisse depuis le démarrage du programme ASGoL2 dans le département de l'Alibori, reste une démarche qui assainit et rend les bénéficiaires responsables de leur développement. Cette approche qui profite déjà aux communes du Borgou à travers leur faïtière départementale a besoin d'être vulgariser et généraliser dans toutes les communes du Bénin afin que les projets de développement cessent d'être la chose des PTF qui appuient pour devenir véritablement propriété des acteurs locaux parce que émanant de leurs aspirations. "Les partenaires techniques et financiers ne font que nous accompagner" a insisté l'ancien président de l'ADECOP, M. SERO Aboubacar

L'Association pour le Développement des Communes du Borgou en quelques notes

Année de création: Décembre 2008

Enregistrée sous le N°2009/032/PDBA/SG/DASCSR du 06 Mars 2009

Personnes de contact :

1. Bio SOUNON BOUKO, Président (Maire de Tchaourou), tél +229 95323076/ 97137297, e-mail : biosounonbouko@yahoo.fr

2. Moudachirou SOULE, Secrétaire Exécutif, téléphone +229 97595047, e-mail : soulemouda@yahoo.fr

Adresse:

Siège provisoire situé en face de l'école Primaire Publique de TREBOU à N'Dali, derrière la mairie. Siège définitif en construction en face de la Mairie de N'Dali BP 01 N'Dali –Bénin ; Téléphone 95647373 ;

E-mail : secretariatadecob@yahoo.fr

Couverture géographique et impact:

L'ADECOB couvre les 08 Communes du département du Borgou : Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Nikki, Parakou, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou

Mandat / Mission:

L'association vise à promouvoir au sein des Communes membres d'une part leur développement, économique, social et culturel de façon solidaire et d'autre part la gouvernance locale

Activités clés:

- Opérationnalisation des plans d'appui à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
- Elaboration/mise en œuvre de Plan de renforcement de capacités des acteurs économiques locaux
- Organisation de foires économiques
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils de planification (PAI, PTA, etc)
- Opérationnalisation de la stratégie de mobilisation de ressources des Communes

Partenaires techniques et ou financiers

- Bureau de la Coopération Suisse au Bénin,
 - SNV-Bénin
 - PNUD-UNCDF
 - Conseil Régional de Picardie (rencontres interprogramme avec GIC, APIDA et autres)
 - Acting For Life (dans le cadre du PRAPE/UE)
- Acquis / résultats enregistrés par l'organisation
- l'ADECOB, un acteur incontournable dans le département du Borgou, sur des questions liées au développement local
 - en 05 ans, plus de 03 milliards ont été mobilisés (directement ou non)
 - l'ADECOB a porté des actions de plaidoyer relatif aux besoins/préoccupations de ses communes membres : recettes perception, Centres des Impôts, etc.
 - Etc.



Dessin du siège de l'ADéCOB en construction à N'Dali

ADéCoB



**Mme Séverine Donnet-Descartes,
Directrice résidente de la
Coopération suisse au Bénin**

ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE RESIDENTE DE LA COOPERATION SUISSE AU BENIN

“ Cette approche a
l’avantage de renforcer
des **capacités auprès
d’acteurs qui sont
pérennes** ”

La Direction du Développement de la Coopération suisse au Bénin a, dans sa stratégie de coopération, mis en exécution, depuis quelques années, une nouvelle approche dite “approche acteurs”. Cette approche met l’accent sur la prise en compte des acteurs locaux dans l’élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Pour plus d’éclairage sur cette nouvelle démarche de la Coopération suisse, nous sommes allés rencontrer pour vous Mme Séverine Donnet-Descartes, Directrice résidente de la Coopération suisse au Bénin.

Comment définissez-vous l’approche acteurs ?

L’approche acteurs, c’est placer les acteurs du développement béninois responsables de la thématique au centre des activités. C’est-à-dire que la Coopération suisse vient en accompagnement et non pas en substitution. Elle se traduit par la contractualisation directe avec ses partenaires dans une optique d’accompagner leur vision stratégique. Va avec cette contractualisation directe, une plus grande responsabilisation des acteurs en ce qui concerne la reddition des comptes et de redevabilité et de gestion des fonds qui leur sont alloués.

Quelles sont les raisons qui ont conduit la Coopération suisse à changer son approche dans la mise en œuvre du programme d’Appui au Secteur de la Gouvernance Locale ASGOL 2 ?

Je tiens à signaler que ce n’est pas une approche uniquement conduite dans le programme ASGoL 2, elle est aussi conduite dans d’autres programmes

menés par la Coopération suisse ici au Bénin et ailleurs. Elle repose sur l’analyse que les efforts de développement sont avant tout du ressort des Béninoises et des Béninois. La Coopération suisse est là pour accompagner ces efforts, que ce soit ceux du Gouvernement, de la société civile ou du le secteur privé. Il nous semble important de mettre au centre, ces acteurs qui, contrairement à une équipe projet, ont vocation à durer et perdurer au-delà des projets et programmes de développement. Cette approche a l’avantage de renforcer des capacités auprès d’acteurs pérennes, de capitaliser et d’assurer une certaine durabilité des approches. C’est plus particulièrement vrai dans les programmes de gouvernance quand on est sur des enjeux de décentralisation, quand on travaille avec les maires, avec les communes qui sont des entités institutionnalisées, il nous semble important de les mettre au centre. L’approche a aussi l’avantage de responsabiliser les acteurs. Avec une approche projet, souvent, les gens se considèrent comme bénéficiaires du programme ou du projet et pas finalement comme acteurs et leviers du change-

ment de leur propre développement. En les mettant au centre, ça permet de renforcer ce sentiment de responsabilité.

Que recouvre l'approche "acteurs" et quelle en est la différence avec l'approche développée dans ASGoL 1 ?

Dans ASGoL 1, on avait une approche plutôt projet avec un mandataire, une organisation internationale ou nationale

qui gérait le programme et qui allouait des contributions ou finançait certaines activités menées par l'ADéCOB, par la Préfecture, par l'Union des Femmes Elues

Conseillères (UFEC). Avec le risque, comme je l'ai dit tantôt, que les gens se considèrent comme bénéficiaires d'un projet et ne voient pas que c'est de leur propre responsabilité que d'assurer le développement du Bénin. Dans la phase 2, on a inversé en plaçant les acteurs au centre, c'est-à-dire qu'on a placé les communes, les associations de communes, la Préfecture, le Ministère, etc. au centre en leur demandant : qu'est-ce que vous, vous voulez faire pour le développement de votre pays dans le domaine de la décentralisation ? Ces différents acteurs nous ont présenté un plan stratégique sur quatre ans en précisant leurs priorités et nous avons essayé de voir dans ces priorités ce que nous pouvons financer en cohérence avec les orientations stratégiques de notre mandat. Nous avons recherché où les objectifs de ces structures et ceux du programme se rejoignent et la convergence a fait l'objet de contrat qui lie les deux structures. Nous nous engageons à soutenir financièrement le plan stratégique de la structure sur certains aspects précis. La structure, que ce soit l'association de communes, la Préfecture, l'ANCB, le Ministère... est responsabilisée pour mettre en œuvre son plan d'actions et nous rendre des comptes chaque année : qu'est-ce qu'elle a pu faire et qu'est-ce qu'elle n'a pas pu faire et quels ont été les résultats obtenus. Une ligne budgétaire liée à

l'appui conseil et à la formation est aussi prévue dans le contrat car nous estimons que tout le monde a besoin de recourir à des experts pour s'améliorer, sans forcément que nous imposions le choix de l'assistance technique aux partenaires béninois.

Quelles sont les attentes de la Coopération suisse de la mise en œuvre de cette approche ?

Nos attentes, c'est justement de renforcer les capacités des acteurs, qu'ils occupent leur sphère de responsabilité que nous soyons dans cette logique

d'accompagnement. C'est eux qui sont responsables de la gestion des ressources mises à leur disposition. Car si ça se passe mal avec les audits, c'est eux qui doivent assumer et rembourser. C'est une attitude beaucoup plus responsabilisante. La seconde attente, c'est en matière de durabilité. Nous renforçons des structures à vocation pérenne. L'ANCB n'a pas été créée dans le cadre d'un projet, elle a été créée dans le cadre de la décentralisation, elle est appelée à exister bien après le retrait de la Coopération suisse ou tout autre coopération puisque c'est une structure institutionnalisée. En renforçant cette structure, en la renforçant dans ses capacités de gestion, de vision stratégique, d'opérationnalisation, on assure une certaine durabilité le jour où le programme se retire, la structure continuera à exister et aura gagné en expertise. Enfin, en faisant travailler des acteurs comme l'ANCB, l'ADéCOB, l'APIDA, la Préfecture, le Ministère, Social Watch au sein d'un même programme, nous espérons renforcer le dialogue, le réseautage en matière de décentralisation pour le plaidoyer d'un environnement juridique favorable à la décentralisation.

“ Enfin, en faisant travailler des acteurs comme l'ANCB, l'ADéCOB, l'APIDA, la Préfecture, le Ministère, Social Watch au sein d'un même programme, nous espérons renforcer le dialogue, le réseautage en matière de décentralisation pour le plaidoyer d'un environnement juridique favorable à la décentralisation. ”

Peut-on faire un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de cette approche ?

Globalement cette approche est appréciée, parce qu'elle est responsabilisante et

les gens se sentent au centre du programme et de la thématique. En matière de durabilité, nous mettons aussi l'accent sur les cotisations propres de chaque structure par exemple de l'ADÉCOB et de l'ANCB car, ce sont les cotisations qui vont assurer une certaine pérennité à ces structures, et qu'elles ne soient pas complètement dépendantes des programmes et des projets au risque de devenir des éléphants blancs qui tombent à la fin des financements. Nous mettons beaucoup l'accent sur la gouvernance interne des institutions et je crois que c'est apprécié et pertinent. Elle permet aussi une dynamique plus forte des acteurs : Préfecture, ADÉCOB, UFEC, Social Watch, là le réseautage a pris. Cette approche a aussi ses limites D'abord n'ayant pas une structure projet responsable de la mise en œuvre du programme, chaque institution est face à ses responsabilités et on a remarqué par exemple que le taux de déboursement est beaucoup plus faible. La capacité de planification, de mener à bien les différentes activités de front, n'est pas toujours acquise. Deuxièmement, un budget avait été prévu pour que les structures fassent appel à de l'expertise externe et se fasse accompagner sur certaines thématiques car on est jamais expert de tout. Au lieu donc d'imposer une structure d'accompagnement qui gère les programmes et les projets, nous avons laissé cette enveloppe et la responsabilité aux structures d'identifier par qui elles voulaient être accompagnées. Mais nous constatons au final que les structures ont du mal à faire appel à de l'expertise externe. Pourquoi cette situation ? Il faudrait leur poser cette question. Nous notons qu'il y a une difficulté à reconnaître parfois le besoin d'accompagnement, ce qui fait que certaines activités n'ont pu être réalisées

“ Nous avons fait le bilan de ASGoL 2 et avons aussi tiré les conséquences pour ASGoL 3 qui commence le 1er Janvier 2017. Dans cette nouvelle phase, nous garderons toujours l'approche acteurs parce que le bilan a été positif ”

ou ont été réalisées partiellement ou pas forcément avec l'innovation qu'on pouvait attendre et qu'une main extérieure peut apporter.

Nous avons fait le bilan de ASGoL 2 et avons aussi tiré les conséquences

pour ASGoL 3 qui commence le 1er Janvier 2017. Dans cette nouvelle phase, nous garderons toujours l'approche acteurs parce que le bilan a été positif et donc nous allons continuer à contractualiser directement avec l'ANCB, l'ADÉCOB, les Préfectures, le Ministère, l'UFEC et cette fois-ci avec l'APIDA. Nous allons poursuivre avec cette approche où les acteurs définissent leurs priorités et nous voyons comment elles s'arriment avec les nôtres et signerons un contrat pluriannuel avec chacun d'eux. Ce sont ces acteurs qui vont gérer leur budget et ce sont eux qui vont nous rendre les comptes semestriellement et annuellement. Néanmoins, compte tenu du fait de la difficulté que ces acteurs ont eu à faire recours à des expertises externes pour les accompagner, nous avons décidé de faire appel à une structure d'accompagnement purement technique. Elle ne gère pas les fonds, elle n'est pas une unité de projet. Ce sera juste une structure qui va accompagner techniquement les différentes institutions et qui va régulièrement aller sur le terrain pour voir la manière dont celles-ci gèrent, identifier leurs besoins de formation, de renforcement de capacité.

Un mot pour conclure cet entretien

Je suis personnellement convaincue par cette approche, qui a mérite de placer la coopération au développement à sa juste place, à savoir l'accompagnement-. Je pense qu'elle est tout à fait pertinente dans un processus de décentralisation qui est un processus politique et pas uniquement technique. Je souhaite beaucoup de succès aux différents acteurs qui sont accompagnés dans le cadre de ce programme.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME SOLAIRE POUR
PALIER AU DÉFICIT DE L'ÉLECTRICITÉ

Toucountouna: un pas dans l'énergie solaire

Pour le commun des Béninois, c'est désormais un secret de polichinelle que la société béninoise d'énergie électrique a montré ses limites dans la fourniture de l'énergie électrique à tous les béninois des villes et des campagnes. Face à cet amer constat qui plombe le développement national en général et, le développement local en particulier, le conseil communal de Toucountouna a pris ses responsabilités pour garantir la fourniture de l'électricité au bon fonctionnement de l'administration communale. Une expérience pilote qui inaugure une ère de prospérité pour Toucountouna.

Ce qui frappe le visiteur à l'hôtel de ville de Toucountouna depuis quelques mois, c'est le beau paysage brillant qu'offre la mini-centrale solaire qui se dresse à côté du flambant immeuble qui abrite désormais l'administration communale. Pour le Maire de Toucountouna, M. PACHA : "C'est un projet qui était perçu au départ comme ambitieux, mais nous avons osé. Nous nous sommes dit qu'au lieu de thésauriser nos ressources, il vaudrait mieux les investir dans des projets à valeurs ajoutées qui nous permettent par exemple de réduire nos charges de fonctionnement, notamment les factures de la société béninoise d'énergie électrique (Sbee) et, de la société nationale des eaux du Bénin (Soneb) d'où le choix d'un projet qui donne l'autonomisation en



**M. Sébastien PAATCHA, Maire de
Toucountouna**

COMMUNE à la Une

matière d'énergie électrique.”

Grâce à cet ambitieux projet d'environ 80 millions de francs CFA, l'hôtel de ville de Toucountouna est, dans son ensemble alimenté de façon autonome. Le système solaire alimente également un forage qui assure la fourniture en eau de la mairie. Tout ceci met totalement l'administration communale de Toucountouna à l'abri de tous les déconvenues inhérentes à la dépendance aux structures publiques de fourniture de ces services de base.

“Donner de l'électricité à ma population...”

Le Conseil communal de la commune natale de feu président Mathieu KERKOU, n'entend pas s'arrêter en si bon chemin car, ajoute le maire : “ nous avons constaté en quelques semaines les avantages de l'utilisation de ce système qui nous fait faire d'énormes économies comparativement à l'énergie électrique. Nous sommes en pourparlers avec nos partenaires allemands qui nous accompagnent dans ce projet et, les autorités compétentes pour étendre des mini-centrales solaires dans cinq grandes localités de la commune en guise d'expérimentation. Vu que le réseau conventionnel ne couvre que trois localités sur les trente que compte la commune, nous pensons

qu'il est opportun d'aller au solaire pour soulager la peine de nos administrés.”

L'ambition du premier citoyen de Toucountouna est claire : “donner de l'électricité à sa population”, sauf que cette noble ambition rencontre des obstacles dans son accomplissement.

Si la mise en place de la mini-centrale au sein de l'hôtel de ville n'a pas posé de problème outre mesure, il n'en est pas de même pour l'extension de ce projet dans les grandes agglomérations de la commune qui rencontre d'énormes obstacles. Selon le maire, c'est l'inexistence de dispositions réglementaires qui freine l'ambition du conseil communal de donner de l'électricité à ses populations. Et le maire de s'indigner : “ j'ai comme impression que nos dirigeants ne connaissent pas ce qu'on appelle le Bénin profond. Ils ne savent pas que nos populations sont dans l'obscurité et veulent en sortir et, je ne sais pas ce que ces populations ont fait pour vivre dans l'obscurité pendant que les habitants des villes jouissent de tous les confort qu'offre le même Etat. Je pense qu'il faut libéraliser le secteur afin que les populations du Bénin qui ont les mêmes droits que celles des villes puissent avoir l'électricité à partir du solaire.”

FICHE TECHNIQUE

Constituée de 88 panneaux de 250w la mini centrale solaire photovoltaïque développe une puissance de 22000 wc. Elle occupe une superficie de 131 m².

En fer cornière de 35x35x5 les châssis qui reçoivent en applique les panneaux sont solidement scelés dans le sol par du béton armé.

Jouissant d'un bon ensoleillement, les connectiques restent étanches par sertissage évitant ainsi de pertes par effet joule.

Un pack de batterie développe une puissance totale de 576kw en continue dessert un convertisseur de 20 kVa.

Cette puissance couvre plus de 30 brasseurs, 100 lampes LED de 12w, 5 cli-

matiseurs split de 2 CH, 30 desktop de 250w, 7 imprimantes-photocopieuses de 1500w, 5 scanners de 805w, 2 réfrigérateur de 95w, 4 écran plasma de 110w

Système pompe immergée solaire :

L'installation d'une pompe immergée connectée au réseau d'adduction de l'administration permet de couvrir les besoins en eaux.

VSAT

Un équipement de connexion VSAT additionné d'un routeur de 2,4Ghz, 2 ponts répéteurs, permet d'assurer en permanence l'accès à Internet filaire (relier à l'intranet) et non filaires de l'administration locale.



INTERVIEW AVEC AMAVI JOSEPH ANANI,
MAIRE DE LA COMMUNE D'ATHIÉMÈ

« Le guichet unique nous a permis de sécuriser nos recettes »

L'installation d'un guichet unique à la mairie d'Athiémè permet un accroissement des recettes de la commune. Preuve que les autorités communales ne se sont pas trompées en optant pour ce système comme l'explique Amavi Joseph ANANI à travers cette interview.

Quelle est l'historique de l'installation du guichet unique à Athiémè ?

Permettez-moi d'abord de remercier l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) pour le travail combien laborieux effectué en vue de l'essor de nos communes.

L'installation du guichet unique à Athiémè fait suite à un constat : La mauvaise gestion des valeurs inactives. En effet, avant l'avènement du guichet unique, les valeurs inactives mises à la disposition de la mairie par le receveur-percepteur de la commune, étaient confiées aux services concernés. Il s'agit du

service de l'état-civil, du service des affaires domaniales et du service des affaires financières. Par ailleurs, chaque secrétaire d'arrondissement gardait à son niveau ces valeurs inactives pour faciliter l'accès des populations de son arrondissement aux services. Suite aux divers contrôles opérés par le receveur-percepteur, il a été constaté que, les fonds étaient parfois détournés par les intéressés pour utilisation à des fins personnelles. D'autres ne rendaient pas systématiquement compte de leur gestion. Une telle situation de dilapidation des fonds ne saurait trop durer.

Pour remédier à ce dysfonctionnement, j'ai décidé de créer un guichet unique. Il a d'abord été manuel avant d'être informatisé.

A cette étape, toutes les valeurs inactives disséminées çà et là ont été regroupées à un seul point. Une Caissière a été recrutée en 2013 pour la centralisation. A partir de cet instant, toutes les demandes de prestations se font chez la Caissière. C'est elle qui vend les timbres, attestations et certificats de

résidence, certificats de possession d'état, fiches de témoignage, conventions de vente, etc. Elle est donc la seule personne à encaisser de l'argent quelle que soit la prestation. Des logiciels ont été acquis en 2014 pour l'informatisation du système.

Comment fonctionne le dispositif ?

Le système a d'abord été manuel avant d'être informatisé. Un bâtiment a été construit pour recevoir cette fois-ci tous les usagers de la Mairie contrairement à l'ancien système qui consistait à recevoir les usagers dans le service pour lequel ils voulaient une prestation. Ainsi, l'utilisateur qui veut l'affirmation de sa convention de vente ou celui qui veut une légalisation ou encore un autre qui veut déposer un courrier n'iront plus dans trois services différents mais dans un même et unique bâtiment. Ces usagers sont accueillis dans un cadre bien aménagé. Plusieurs cabines sont installées dans ce bâtiment et chaque

cabine s'occupe d'une opération spécialisée. Rappelons que tous les fonds sont réunis au niveau de la Caissière.

En outre, la mise en place de ce système a nécessité l'achat par la Mairie, des matériels informatiques et accessoires et l'installation d'un logiciel intitulé Gestion Foncière et Prestations Communales (GFPCOM). Ce logiciel permet de centraliser toutes les recettes issues de la vente des valeurs inactives au niveau du guichet. Ce qui permet au Maire et aux différents acteurs du système de connaître à tout moment, la situation des recettes réalisées, le Maire ayant un ordinateur qui lui permet depuis son bureau de connaître les recettes de sa commune à l'échéance voulue (jour, mois, cumul à la date concernée). Ce logiciel accompagné par le Système intégré de Gestion de l'Etat Civil (SIGEC) est un logiciel permettant de gérer toute activité liée à l'état civil au niveau des communes et des arrondissements. Ce



M. Amavi Joseph ANANI, Maire de la commune d'Athiémè

logiciel permet le suivi d'une personne depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Toutes les opérations effectuées sont donc intégrées dans les différents logiciels, même les ordres de mission.

Il faut noter que chaque arrondissement a aussi un ordinateur neuf doté de ces logiciels.

Quels sont aujourd'hui les résultats atteints ?

Suite à l'installation de ce système, les recettes se sont améliorées.

Pour la vente des timbres en 2013, les recettes s'élevaient à 11.005.000 et 11.922.500 en 2014. Mais après l'installation du guichet, elles sont passées en 2015 à 13.957.500.

En ce qui concerne la vente des imprimés, elle était de 1.199.200 en 2013, puis de 2.987.600 en 2014. Le guichet unique a permis de monter à 7.514.600 en 2015.

Quant à la vente des tickets sur les parcelles, elle est passée de 1.114.100 en 2013 à 1.083.000 en 2014 pour atteindre 4.344.160 en 2015.

Le guichet unique permet de sécuriser les recettes communales. On peut donc l'affirmer sans ambages ?

Bien sûr, le guichet unique nous a permis de sécuriser les recettes communales, car le système ainsi mis en place, permet de surveiller l'entrée des recettes par plusieurs acteurs.

Ce système informatique ajouté à la volonté politique qui entraîne le contrôle permanent, même sur le terrain grâce aux descentes, permet d'avoir non seulement le guichet unique mais aussi la sécurisation financière.

Peut-on avoir une idée de l'évolution des ressources en pourcentage ?

De 2014 à 2015, on a constaté en moyenne, un accroissement de plus 100% des recettes propres mobilisées.

Grâce à l'évolution des recettes, la mairie a-t-elle initié des actions ?

Evidemment Oui. La Mairie a initié des actions grâce à l'évolution des recettes propres, à savoir :

L'acquisition sur fonds propres de motos au profit de tous les nouveaux conseillers communaux élus et certains chefs services de la Mairie pour leur faciliter le déplacement ;

Le recrutement des agents ;

Les travaux de réfection de la résidence du Maire, sur fonds propres ;

La réfection des bâtiments des Arrondissements.

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Les difficultés sont diverses. Les utilisateurs des logiciels ont un peu de mal à s'approprier le système mis en place surtout les secrétaires d'arrondissement. Aussi, l'indisponibilité et l'instabilité de la connexion internet ralentissent-elles la remontée des données des arrondissements vers la commune. L'autre difficulté est liée aux populations qui, pour la plupart analphabètes ont de la réticence à payer les taxes et impôts.

Quelles sont les approches de solution ?

Au cours de cette année 2016, Il a été organisé des séances de recyclage au profit des utilisateurs de ce logiciel. Le conseil communal a autorisé le renouvellement de la connexion internet. Des dispositions sont aussi prises pour la rendre stable. Des séances de sensibilisation sont aussi organisées à l'adresse de la population pour l'amener à comprendre que le développement de la commune ne peut résulter que de la contribution de tous.

Quel est le niveau de satisfaction des usagers quant au guichet unique ?

Les usagers sont bien satisfaits des prestations du guichet unique, car aussitôt venus, aussitôt servis. Le système leur permet de gagner beaucoup de temps. Ils ne se déplacent plus de bureau en bureau. La climatisation de la salle d'accueil qui est en même temps celle de la prestation leur permet de se sentir à l'aise.

Quelles sont les perspectives sur le guichet unique ?

Le système se portera davantage mieux s'il est régulièrement actualisé et les capacités des utilisateurs du logiciel renforcées. Le Conseil Communal a pris la résolution de faire des descentes régulières sur le terrain pour la sensibilisation des populations et le contrôle des agents collecteurs sur le terrain pour un suivi permanent du dispositif.

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
COMMUNES DU BÉNIN

Du lobbying-plaidoyer et des services au profit des communes

Beaucoup d'activités ont été menées au cours de ces derniers mois dans le cadre de l'animation des commissions thématiques, de la mise en œuvre des projets et programmes, du fonctionnement des organes statutaires et des relations avec d'autres institutions et organisations.

Animation des commissions thématiques

Sur les huit commissions thématiques prévues par les statuts de l'ANCB, cinq sont déjà opérationnelles. Il s'agit de la Commission Economie et Finances Locales, de la Commission Agriculture, Foncier et Aménagement du Territoire, de la Commission Formation et Renforcement des Capacités, de la Commission Coopération Décentralisée et Intercommunalité et de la Commission Genre, Affaires Sociales et Participation Citoyenne. Sur ces cinq commissions, quatre ont effectivement organisé des activités au cours des trois premiers trimestres de l'année en cours. La Commission Economie et Finances Locales a tenu trois sessions portant sur plusieurs préoccupations liées au développement économique local et à la gestion financière des communes. Cette commission a également édité les ACTES DE LA CEFL Edition 2015. Les exemplaires de ce document qui résume les différentes activités menées par la commission au cours de l'année 2015, sont en cours de distribution en ce moment.

La Commission Agriculture, Foncier et Aménagement du Territoire s'est réunie en session ordinaire du 8 au 10 juin 2016 à Bohicon et a abordé plusieurs sujets re-



latifs à ses trois domaines de compétence, notamment la mise en œuvre du code foncier et domanial. La commission AFAT a également organisé les 11 et 12 août 2016, toujours à Bohicon, un atelier de réflexion sur la part des recettes de l'ANDF à transférer aux communes. Une deuxième session de ladite commission est prévue avant la fin de l'année ainsi que l'organisation d'ateliers régionaux de formation des maires et autres acteurs communaux sur certaines dispositions clés du code foncier et domanial.

La Commission Coopération Décentralisée et Inter-

communalité a tenu les 28 et 29 juin 2016 à Bohicon, sa session inaugurale meublée par trois principaux sujets à savoir (i) la présentation de la commission à travers sa composition, son organisation, ses missions et son fonctionnement, (ii) l'organisation de la deuxième édition des assises franco-béninoises de la coopération décentralisée prévue en novembre 2016 et (iii) la présentation du projet d'appui aux associations régionales et départementales financé par l'Ambassade de France au Bénin.

Enfin, la Commission Genre, Affaires Sociales et Participation Citoyenne s'est réunie pour la première fois, les 19 et 20 septembre 2016 à Grand-Popo. Cette session inaugurale s'est consacrée à la formation des membres de la commission sur les différents aspects du concept genre.

Mise en œuvre des projets et programmes

Le Programme de renforcement des capacités des gouvernements locaux (LGCP) financé le Ministère néerlandais des affaires étrangères et mis en œuvre depuis 2012 dans 21 communes béninoises par l'Agence de coopération internationale de l'Association des Municipalités des Pays-Bas est en train de clôturer ses activités. Les dernières interventions seront mises en œuvre jusqu'en décembre 2016. L'ANCB en charge de la capitalisation des résultats et des leçons apprises, a organisé entre septembre et octobre 2016, une série d'ateliers régionaux de partage des acquis. Le programme LGCP focalisé sur le développement économique local basé sur l'agriculture a introduit au Bénin, le benchmarking qui est un outil

de comparaison des processus et pratiques de gouvernance locale dans une dynamique d'apprentissage mutuel. Dans le cadre de la capitalisation des résultats de ce programme, plusieurs supports ont été réalisés à savoir entre autres une plaquette et des films documentaires.

Le Projet d'appui aux communes pour la prise en compte du genre et la pratique régulière de la reddition des comptes financé par le Gouvernement Belge à travers l'Association des communes flamandes (VVSG) sera mis en œuvre au Bénin à partir de l'année 2017. La visite de travail effectuée en juillet 2016 au Bénin par la VVSG a permis de finaliser le partenariat initié avec l'ANCB dans le cadre de la mise de ce projet quinquennal piloté au Bénin par la structure faîtière des communes.

Le Projet d'appui aux associations régionales et départementales de communes financé par le Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud (FASCS) de l'Ambassade de France au Bénin et mis en œuvre par l'ANCB vise à accompagner les Associations Régionales et Départementales de communes dans leur développement institutionnel et dans l'optimisation de leur fonctionnement. Après quelques activités préliminaires, l'ANCB est en train de préparer les audits desdites associations pour identifier les types d'appuis à leur apporter. Le Programme Pluriannuel Eau et Assainissement (PPEA) est dans une phase de transition. L'ANCB a bénéficié d'un financement pour apporter, aux communes, divers appuis en attendant une nouvelle phase de ce programme à partir de 2017. Dans le cadre de cette phase transitoire, l'ANCB est en train de réaliser une étude sur la disponibilité des pièces de rechange pour la maintenance des ouvrages d'eau dans les communes.





Fonctionnement des organes statutaires

Le Bureau National de l'ANCB s'est réuni deux fois en session ordinaire (janvier et Aout 2016). Ces rencontres se sont consacrées respectivement à l'adoption du Plan de travail annuel et des rapports d'activités et financier de l'année en cours. D'autres sujets relatifs à la vie et au fonctionnement de l'Association ont été abordés.

En attendant la tenue d'une session extraordinaire consacrée à la situation d'instabilité constatée dans plusieurs communes du Bénin, l'ANCB a publié un communiqué de presse pour exprimer ses inquiétudes et a appelé les acteurs communaux à l'apaisement. L'ANCB a mis en place un mécanisme de veille pour suivre l'évolution de la situation et adopter les positions qui s'imposent. L'Association a eu à entreprendre par ailleurs plusieurs démarches visant à concilier les différentes parties.

Le Bureau National de l'ANCB a eu l'honneur d'être reçu en audience le 21 juillet 2016 par le Président Patrice TALON. Beaucoup de promesses allant dans le sens du renforcement du processus de décentralisation ont été faites, à l'occasion, par le Chef de l'Etat qui s'est engagé à transférer aux communes, au moins 8% du Budget général de l'Etat d'ici à 2021.

L'ANCB, sous l'impulsion de son Président, a eu à rencontrer plusieurs ministres du Gouvernement du Nouveau Départ, à savoir entre autres le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, le Ministre du cadre de vie et du développement durable, le Ministre de la Justice. Il a été question à ces différentes rencontres du renforcement du rôle de l'ANCB dans le paysage institutionnel national en tant que représentant légitime des 77 communes du Bénin.

Une délégation du Bureau National de l'ANCB a participé à un déjeuner de travail avec l'Ambassadeur de France près le Bénin le 18 mai 2016. Plusieurs sujets étaient en discussions dont notamment l'organisation de la deuxième édition des assises franco-béninoises de la coopération décentralisée.

Une rencontre entre l'ANCB et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de la décentralisation a été organisée le 10 mai 2016 au siège de l'ANCB a permis d'échanger sur les stratégies à mettre en œuvre pour aider l'ANCB à jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de la politique de la décentralisation au Bénin. La rencontre a aussi abordé l'organisation courant mai 2016 de l'édition 2016 de la revue du secteur de la décentralisation.

Le Président de l'ANCB a eu à recevoir en audience au cours de ces neuf derniers mois, plusieurs personnalités et représentants d'organisations. Il s'agit entre autres du Comité de restructuration du festival de Danxomè, de la Fondation Mathieu KEREKOU et du Réseau Social Watch.



ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'ANCB

Des actions tous azimuts pour un rayonnement assuré

Il n'aura pas fallu longtemps au nouveau bureau de l'ANCB pour étaler sa volonté de parvenir à des résultats probants dans l'intérêt de nos communes. Plusieurs initiatives ont été prises dans une dynamique tournée vers l'efficience.

Le nouveau bureau de l'ANCB était animé d'une conviction profonde : mobiliser le meilleur au service de l'efficacité dans l'accompagnement de nos communes. Un an après, aucune objection n'ébranle cette certitude nourrie d'une forte émulation qui porte au pinacle l'abnégation agissante. Pour que les ambitions audacieuses dans leur formulation ne boient pas dans leur application, des axes prioritaires d'intervention ont été établis. L'aiguillon du résultat a amené le bureau présidé par Luc ATROKPO à initier et conduire plusieurs actions.

AUDIENCES AVEC LES AUTORITES ET PERSONNALITES

Le bureau de l'ANCB a entrepris de rencontrer les autorités de notre pays, en premier lieu le Président de la République. Une prise de contact nécessaire à l'établissement de bonnes relations avec le gouvernement. Dans la même veine, des audiences ont eu lieu avec le Ministre de la décentralisation et de la gouvernance locale, celui du cadre de vie et du développement durable et le Ministre de la justice. Il s'agit d'interlocu-



Photo de famille du Président de la République, M. Patrice TALON avec les membres du Bureau de l'Association Nationale des Communes du Bénin



teurs privilégiés dans la vie des communes. L'ANCB joue un rôle majeur dans les rapports entre les communes et les acteurs de la décentralisation dans la promotion du développement local et la démocratie à la base. Agir donc en parfaite harmonie avec le ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale est d'une nécessité absolue, comme l'est aussi l'établissement d'une collaboration parfaite avec le ministère du cadre de vie et du développement durable. Car, l'environnement, l'assainissement et le pavage des rues constituent des sources de préoccupation pour les collectivités locales.

L'ANCB sert d'interface non seulement entre les communes et les pouvoirs publics, mais aussi entre les communes et les partenaires. A ce titre et dans le but de plaider en faveur de l'Association, les ambassadeurs de France, des Pays-Bas, la première secrétaire à l'Ambassade de Belgique et le président du réseau Social Watch etc, ont été rencontrés.

UNE KYRIELLE D'ACTIVITES

Dans le souci de faire entendre le son de cloche des élus locaux sur les réponses politiques et institutionnelles, le bureau de l'ANCB a élaboré une fiche de propositions et échangé avec la commission en charge de ces réformes.

L'Association a participé à plusieurs rencontres internationales : l'édition 2016 du Forum de l'Association Internationale des Collectivités organisé à Paris par Cités Unies France, le congrès 2016 de l'Association Internationale des Maires Francophones au Liban, le sommet 2016 de Cités et Gouvernements Locaux Unis à Bogota qui a consacré l'élection d'un afri-

cain à la tête de cette organisation faïtière mondiale des collectivités locales, l'organisation d'un voyage d'études au profit des membres du Bureau de l'ANCB aux Pays-Bas sur les techniques de plaidoyer et la délivrance des services aux communes, la conférence régionale à Kigali sur la sécurité alimentaire.

La question planétaire du réchauffement climatique préoccupe aussi nos communes. Dans le souci d'apporter son obole aux différentes mesures préconisées pour lutter contre ce phénomène, l'ANCB a pris une part active au forum pré-cop22 à Cotonou sur le thème : « Villes et territoires d'Afrique, acteurs de l'agenda international sur le climat ».

Il est aussi important de souligner l'organisation de plusieurs ateliers notamment sur les grands résultats du Programme de renforcement des capacités des Gouvernements locaux (LGCP), l'opérationnalisation de la commission thématique genre, affaires sociales et participation citoyenne, les propositions à transmettre à l'Agence nationale du domaine et du foncier (AND) dans le cadre de la préparation d'un avant-projet de décret portant répartition des recettes de cette agence.

DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

Le talon d'achille de l'ANCB reste la faiblesse des moyens dont elle dispose depuis sa création. Conscients des effets limitatifs de cet état de choses sur la plénitude des initiatives, Luc ATROKPO et ses pairs ont fait de la mobilisation des ressources une priorité. Ce qui permettra à partir de 2017 de booster les activités.

Ainsi, l'ANCB a négocié et obtenu un appui financier de la part de l'Union Européenne pour la mise en

œuvre d'un projet de développement institutionnel et d'accompagnement des communes dans leur développement. Il faut ajouter à cela la négociation et l'obtention d'un appui financier de la part du gouvernement Belge à travers l'Association des Communes Flamandes pour la mise en œuvre d'un projet axé sur la promotion du genre et la reddition de comptes. L'association des villes et communes de Flandre-Belgique (VVSG), quant à elle va aider des communes du Bénin à améliorer la gouvernance locale. La VVSG met en œuvre un projet qui accompagne quatre communes : Bohicon, Dogbo, Toucountouna et Za-kpota.

Les partenariats en préparation avec les élus français d'origine béninoise et l'Association marocaine des élus complètent ce tableau fort élogieux. De toute évidence, le Bureau national de l'ANCB s'inscrit résolument dans la vision de l'Association qui est de faire d'elle d'ici à 2020, une organisation forte, dans

l'ancrage de la décentralisation, jouissant d'une notoriété internationale et disposant de ressources suffisantes pour rendre efficacement les services appropriés à ses membres. Dans cette quête, le bureau national développe une stratégie permanente d'accumulation des acquis. Le chantier de la décentralisation et du développement local est très vaste et nécessite une synergie fonctionnelle pour relever les grands défis, entre autres de l'accompagnement des communes et de la promotion de la solidarité et de la coopération.

Douze mois d'existence du nouveau bureau viennent rappeler que nul ne peut arrêter le temps. Il passe vite. Par conséquent, Luc ATROKPO et les siens entendent imprimer aux actions un rythme qui allie célérité, efficacité et obligation de résultats. Avec de la détermination, le mandat actuel ne sera pas rangé au musée des espoirs déçus. La volonté est aussi un véritable enjeu d'avenir.





ECHANGES AVEC LE PARLEMENT

L'ANCB fait part de ses observations sur le budget général de l'Etat exercice 2017

Récemment, le bureau de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a mené des actions significatives qui marqueront positivement la vie de l'institution. Le président Luc ATROKPO et ses pairs œuvrent à dynamiser l'association dans un but utilitaire pour les communes. Le passage devant la commission des finances et des échanges de l'Assemblée Nationale et la mise sur pieds du Réseau des parlementaires pour la décentralisation et le développement local, entres autres, traduisent la volonté d'aller de l'avant.

Des acquis pertinents et historiques

Les temps sont laborieux et bien remplis pour Luc ATROKPO et son équipe. Les initiatives prises sont mémorables et pourront à coup sûr, s'inscrire en lettres d'or dans les annales de l'ANCB. Les activités menées témoignent du souci constant d'assurer la notoriété de l'association et l'efficacité de son bureau..

LA PRISE EN COMPTE DES COMMUNES DANS LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'ETAT, EXERCICE 2017, pré-occupe le bureau de l'ANCB. Ainsi, ses membres ont

planché le 4 novembre dernier devant la commission budgétaire de l'Assemblée Nationale. Ils ont fait part de leurs observations aux membres de cette commission. Ces observations concernent trois grands points : les mesures de la loi de finances et leurs incidences sur le budget et le développement communal ; les prévisions de la loi de finances au profit des communes et les suggestions. L'ANCB a attiré l'attention des Députés sur la non prise en compte par le projet de loi de finances 2017, de deux mesures fiscales antérieures qui induisent d'énormes manques à gagner aux communes. L'ANCB observe que d'importants crédits ont été revus à la baisse ou annulés

par rapport aux prévisions de 2016. Luc ATROKPO et ses pairs ont souligné que la part des prévisions de dotations du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est très faible par rapport à l'ensemble des crédits ouverts au budget général de

l'Etat. De même, ils s'inquiètent de ce que le montant total des crédits destinés à la décentralisation par rapport à l'ensemble des crédits ouverts au budget général de l'Etat est loin de combler les attentes des communes.

Mise en place du Réseau des parlementaires pour la décentralisation et le développement local

Il n'aura pas fallu longtemps pour lever le voile de l'illusion : l'ANCB ne peut bénéficier de l'attention soutenue des autorités que grâce à des groupes de lobbying au plus haut niveau. Le parlement où les lois sont votées constitue le créneau par excellence pouvant permettre de prendre en considération les préoccupations de la faïtière des communes. Le président Luc ATROKPO et ses pairs l'ont si bien

compris qu'ils ont réfléchi à la constitution d'un Réseau des Parlementaires pour la Décentralisation et le Développement Local. Le 4 novembre dernier, ce réseau a été mis sur pieds à Cotonou, avec plus d'une vingtaine de Députés. L'objectif de ce réseau dont le président est l'Honorable Gildas AGONKAN, est de plaider en faveur de l'ANCB.



Le Président de l'ANCB, M. Luc S. ATROKPO en compagnie du député Gildas AGONKAN, Président du Réseau des parlementaires pour la décentralisation et le développement local



Participation active aux 2^{èmes} assises de la coopération décentralisée bénino-française

Ces assises se sont tenues à Cotonou les 4 et 5 novembre 2016. L'ANCB a pris une part active à la préparation et au déroulement de ces assises ouvertes par le Ministre de la décentralisation et de la Gouvernance Locale. Plusieurs maires du Bénin ont répondu présent à cette rencontre qui a aussi connu la participation de nombreux élus locaux venus de l'Hexagone. Parmi les personnalités présentes, on peut citer notamment Rose-Marie SAINT GERMES AKAR, présidente du Groupe Pays-Bénin de Cités Unies France, Bernard LESTERLIN, Député de l'Allier et président du Groupe d'amitié parlementaire France-Bénin et Bertrand FORT, Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales au Ministère des affaires étrangères et du développement international. Dans son discours, le président de l'ANCB Luc ATROKPO a plaidé pour une prise en compte plus

accrue des collectivités à la base par l'Etat béninois, avant de magnifier la coopération décentralisée entre le Bénin et la France. Plusieurs thèmes ont été débattus : Le paysage 2016 de la coopération décentralisée : bilan, défis et perspectives ; Travailler ensemble pour des services de proximité plus efficaces. Les ateliers se sont penchés sur les outils pour connaître son territoire et mobiliser ses ressources, comment améliorer la capacité des communes à gérer l'état civil, comment mieux former pour des services publics de qualité, comment gérer et valoriser ses déchets, comment monter en compétence dans le domaine de l'autonomie énergétique, comment assurer la consommation d'une eau de qualité de manière durable, comment développer une politique de promotion de la citoyenneté en direction des jeunes, etc.

ALBUM PHOTOS DES TEMPS FORTS DES ASSISES



**ALBUM PHOTOS DES ACTIVITÉS DU BUREAU
ET DU SÉCRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'ANCB**

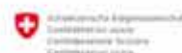


**ALBUM PHOTOS DES ACTIVITÉS DU BUREAU
ET DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'ANCB**



L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BENIN (ANCB)

en campagne pour le transfert de



15%

**DU BUDGET GENERAL DE
L'ETAT AUX COMMUNES**